



CAPD du 28 mai 2018
DECLARATION PREALABLE DU SNUipp-FSU 71

Monsieur l'IA-DASEN de Saône et Loire,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Sous couvert d'établir « un nouveau contrat social avec les agents publics », le gouvernement prépare une refonte profonde de la fonction publique en détricotant le statut de ses agents, ce qui ne sera pas sans conséquences sur la qualité des services publics. Il annonce la fin des Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, une diminution du rôle des élus du personnel, un développement de la rémunération au mérite pour les fonctionnaires, une suppression annoncée de 120 000 postes, une augmentation de la précarisation des contrats dans le secteur public, une augmentation des contractuels au détriment des agents publics. S'y ajoutent des mesures passéistes et rétrogrades, comme la réintroduction du jour de carence, le gel du point d'indice, la non compensation intégrale de la hausse de la CSG, l'ajournement de plusieurs mesures salariales favorables aux salariés... Pour le SNUipp le Service Public n'est pas un boulet sur lequel il faut faire des économies, mais bien une chance pour la nation que d'avoir des institutions garantes de la qualité du service et des valeurs que l'état français érige en devise. Macron fait tout le contraire. Il déconstruit, appauvrit, crée de l'inégalité entre les agents, voire même entre travailleurs avec ou sans statut... Quelle piètre idée du Service Public se propage devant nous. Les mobilisations du 22 mars et du 22 mai sont, nous l'espérons, le début d'un retournement de situation.

Service public de qualité toujours, nous tenons à témoigner de notre très grand intérêt quant aux préconisations ministérielles sur les bonnes pratiques de classe. Utiliser des cahier type « Seyes »... circuler entre les rangs pendant les activités...(il n'est pas dit s'il doit le faire les mains dans le dos ou pas). Nous attendons avec impatience les modules magistère sur ces sujets. Plus sérieusement, et bien malheureusement, avec son livret CP de 130 pages, le ministre laisse entendre que la liberté pédagogique ce serait l'anarchie. Ce guide, tête de proue du dogmatisme institutionnel, nie caricaturalement la complexité de l'apprentissage de la lecture.

L'« école de la confiance » annoncée par le ministre de l'Education Nationale se traduit en réalité par des injonctions supplémentaires aux collègues. Au travers de ses préconisations simplistes voire caricaturales, le ministre fait de la com' et fait passer publiquement les professeurs des écoles pour des professionnels peu capables. Derrière Le message en filigrane c'est faire peser la responsabilité de l'échec de notre système sur les enseignants et leurs méthodes jugées trop...*pédagogistes* ? Ces sorties médiatiques lui permettent d'éviter de parler du sous-investissement budgétaire de l'état dans le premier degré. En effet, nous sommes moins bons à PISA que d'autres...tout particulièrement que

ceux qui investissent plus que nous dans l'école. Heureusement que les enseignants tiennent la baraque...sinon ce serait pire.

Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de changer de ton. Reconnaître les enseignants, les soutenir, valoriser le travail déjà conçu et mis en œuvre sur le terrain, miser sur une formation initiale et continue de qualité seraient de bien meilleures réponses aux enjeux bien réels posés au système éducatif français.

Au niveau départemental, les opérations de mouvement en sont à leur deuxième étape, puisque plus de 60 postes profilés ont déjà été attribués, hors barème, donc hors des règles équitables du mouvement. Des postes ont été attribués avec passage devant commission, d'autres hors passage devant commission. Cela crée chez nos collègues de la confusion et le sentiment d'avoir été traités de manière inéquitable sur les affectations. Le SNUipp condamne les postes à profil et souhaite un retour à la normale par la suppression de ce mode d'affectation et le retour du barème pour tous. Si les pilotes de l'institution veulent améliorer le service public, à la réponse managériale des postes à profil le SNUipp prône une réponse qualitative sur la formation initiale et continue, y compris évidemment la formation spécialisée.

Sur la Hors classe. C'est un engagement ministériel, comme le rappelle la note de service n° 2018-025, que de voir la carrière des professeurs des écoles se dérouler sur au moins deux grades. Le SNUipp s'étonne sur le mystère entourant le ratio de promus. Nous n'osons pas imaginer un seul instant que le ratio baisse. Les accords de PPCR impliquent l'augmentation du flux de promus à la Hors-classe à terme identique avec celui du 2d degré (7%). Les promotions à la classe exceptionnelle n'ont pas vocation non plus à interférer sur l'accès à la hors classe. Alors pourquoi tant de mystère ? Nous attendons d'en savoir plus.

Nous attendons d'en savoir plus également sur les modalités de classement des agents dans le tableau d'avancement. Quel étonnement que de voir des collègues qui ne sont pas classés par barème...Comment est-il possible qu'ils ne soient pas classés par barème ? Monsieur l'IA-DASEN, auriez-vous fait le choix, sans consultation des organisations syndicales, de ne pas classer les agents par barème ? Si le Ministère sa ouvert cette porte vous n'étiez pas obligé de vous engager dans cette voie. Qu'y gagnez-vous ? Le barème c'est clair. Mais faute de barème, ce classement ne l'est pas. Pourquoi rompre avec une culture de la transparence pour une culture de l'opacité ? Le Service public y gagne quoi ?

Le meilleur barème, c'est 210 points. La collègue, qui aurait dû être première, est classée 141è....Qu'allez-vous lui expliquer pour justifier son rang ?

Le Snuipp demande à la DSDEN de se ressaisir et de reclasser les agents par barème, comme cela s'est toujours fait.